

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-018

### Séance du 04 MARS 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 26/02/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 26/02/2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

#### POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à Baptiste COLLET

M. Gilles ROCHE a été nommé secrétaire de séance.

### Objet : Enquête publique plan départemental gestion de la jussie

Une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, relative au plan de gestion d'enlèvement de la Jussie, plante invasive sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône, porté par le conseil départemental de l'Ain, se déroulera pendant 19 jours, du **jeudi 22 février 2024 à partir de 8h30 au lundi 11 mars 2024 jusqu'à 12h00**.

Cette enquête est menée en application des articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

Elle se déroulera dans toutes les communes visées à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête. Ainsi, l'affichage sera effectué dans toutes les mairies, dont la nôtre.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête seront déposés en mairie de Montrevel-en-Bresse, Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes, Chalamont, Condeissiat, Curciat-Dongalon, Faramans, Romans, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Sainte-Olive et Saint-Paul-de-Varax pour la consultation et la formulation d'observations par le public.

Notre commune est uniquement concernée par l'affichage de l'avis d'enquête

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande. Cet avis, pour être pris en compte, doit intervenir au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- Après avoir pris connaissance du dossier donne un avis favorable au projet
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la DDT

Ainsi fait et délibéré

Saint-Didier-de-Formans, le 04 mars 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Frédéric VALLOS

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS" around the perimeter and a central emblem depicting a church and a landscape. The signature is written in a cursive style.

le secrétaire de séance  
Gilles ROCHE

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, is positioned to the right of the text identifying the secretary of the meeting.